

**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-145-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

N° 145/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 08 décembre 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 22 décembre 2025

Objet de la délibération :

Admissions en non-valeurs et créances éteintes

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	55
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	11
· Non excusé(e)s :	16
- Votants	70
- Ne participe pas au vote	

<u>Résultat du vote</u>	
- Pour :	70
- Contre :	0
- Abstention :	0

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joel BOLE à Vincent MARQUET, Estelle BOURNEZ à Franck COLLINET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STAELMANN, Vanessa DORDOR à Sandrine CLADY, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Catherine GRANDJACQUET à Marie-Pierre GRANDJEAN, Maxime GROSHENRY à Philippe BOUQUET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gérard MOUGIN à Jean-Claude GRENIER, Nathalie VAN DE WOESTYNE à Christophe GARNIER

Procuration

Didier LAITHIER à Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Claude MARESCHAL

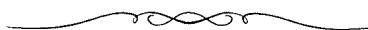
Suppléé(e)s

Guillaume AYMONIN, Jean-Marc CARGNINO, Félix CHOPARD, Louis DAUDEY, Bernadette FAILLENET, Christophe FAIVRE, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, James PROUTEAU, Laetitia ROGNON

Excusé(e)

Henri BARBET, Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Martine LANDRY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



Le budget primitif et les budgets annexes adoptés le 25 février 2025 prévoient des crédits au compte 6541 (admissions en non-valeur) et au compte 6542 (créances irrécouvrables).

Sur proposition du service de gestion comptable, il convient d'admettre en non-valeur les créances qui restent irrécouvrables malgré les nombreuses poursuites engagées ou sont éteintes en raison de procédures collectives.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, se prononce favorablement à l'admission en non-valeur et en créances éteintes des montants suivants :

Budget	Admissions en non-valeurs Compte 6541	Créances éteintes Compte 6542
Budget Général	40.10 €	
SPANC	110.00 €	
Budget Déchets Ménagers	17.64€ (petits reliquats <5€) €	8 053.44 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20251215-145-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2025

Fait et délibéré en séance, le 15.12.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

